

# Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

## Résidence artistique

saison 2027

Avec le soutien de la  
Direction régionale  
des affaires culturelles  
Grand Est



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Communauté de Communes  
**FREYMING-MERLEBACH**



## Contexte

La Communauté de communes de Freyming-Merlebach est créée depuis 1975.

Située à l'est du département de la Moselle, elle est composée de 11 communes pour environ 31000 habitants.

Ses paysages, majoritairement verts, tranchent avec l'image industrielle qui lui colle parfois à la peau, en raison de son Histoire industrielle et minière.

Elle regorge de forêts et d'étangs ainsi que des lieux remarquables tels que la Carrière Barrois, la vieille ville de Hombourg-Haut (labellisée "Petite cité de caractère"), ou encore la Ligne Maginot aquatique...

Elle comprend par ailleurs deux quartiers prioritaires de la politique de la ville (Chênes et Chapelle) ainsi qu'un territoire identifié en tant que territoire vulnérable.

Ces lieux de vie concentrent de nombreuses fragilités et inégalités sociales.

Si cet ancien bassin houiller n'a pas encore construit de stratégie structurée d'enseignement artistique et culturelle, ce territoire souhaite à présent, sous l'impulsion d'une nouvelle présidence, développer une démarche d'ouverture à la culture et d'éducation à l'art.

C'est dans ce cadre que s'inscrit ce projet de résidence, qui porte également l'ambition de contribuer à mettre en réseau les acteurs culturels locaux afin de mieux en déployer les actions et d'en étendre les champs d'intervention.



## Le Lieu de la résidence

- L'objectif est que le projet comporte prioritairement une part scolaire

**Deux écoles pour les villes de Freyming-Merlebach,  
Hombourg-Haut et Farébersviller.  
Une école pour les autres villes et villages.  
Soit au total, 14 établissements scolaires concernés.**

- L'objectif est que le projet s'ouvre à d'autres publics et notamment aux familles.

### **Etablissements du hors temps scolaire :**

Centres sociaux de Hombourg-Haut, Freyming-Merlebach, Farébersviller.

- L'objectif est que le projet puisse rayonner sur la Communauté de communes, dans le but de valoriser l'ensemble des communes du territoire ainsi que ses équipements (Salle de spectacle Le Gouvvy, Institut Gouvvy ...).



## **Objectifs de la résidence**

- Développer une démarche d'éducation artistique et culturelle sur le territoire.
- Permettre à des publics mixtes (scolaires et non scolaires, de différentes générations, ...), éloignés souvent des services publics de la culture, de rencontrer des artistes, des œuvres, et de développer des compétences artistiques.
- Développer le partenariat avec les acteurs du territoire pour créer des connivences de travail et pour sensibiliser les publics dans tous les lieux d'intervention.



## **Publics concernés**

Enfants et adolescents

Parents et familles

Professionnels de l'animation socio-culturelle



## **Formats d'intervention**

Résidence sur le temps long (6 à 8 semaines non consécutives) permettant des interactions régulières avec les habitants et habitantes du territoire ; le temps de médiation a vocation à être central dans le projet, aux côtés du temps de création. Ainsi, la résidence requiert une présence forte sur le territoire afin de permettre une véritable immersion et la création de liens avec les structures.



## **Disciplines artistiques**

Toutes formes acceptées

Spectacle vivant particulièrement apprécié



## Modalités de la résidence

- Enveloppe artistique : montant plafonné à 13 000 euros.

Comprend la rémunération de l'ensemble de l'équipe artistique, c'est-à-dire les temps d'intervention artistique, de formation, d'échange et de conception du projet ainsi que les temps de médiation avec les publics.

Ne comprend pas les frais de transport, d'hébergement et de bouche, qui feront l'objet d'un devis séparé, ni les frais techniques spécifiques, qui feront l'objet d'une fiche technique à joindre au projet.

- Durée : six à huit semaines non consécutives.

- Période : après au moins un temps de rencontre sur le territoire dans le courant du mois de février 2027, la résidence se déroulera de mars à juin 2027.

- Pilotage : Comité dédié de suivi du projet
- Portage du projet : Centre socioculturel ACCÈS



## Critères d'éligibilité

Les artistes ayant suivi une formation artistique reconnue (certificat de plasticien.ne intervenant.e, DNSEP, diplôme de fin d'études en art, grade de Master, CNSM, ENSATT, ...) sont prioritaires, ainsi que les artistes qui présentent un parcours professionnel reconnu.

Quelle que soit la formation initiale, les artistes devront justifier d'une activité de création et de diffusion, datant de moins de 5 ans, à travers des expositions/spectacles dans des lieux de diffusion détenteurs d'un label national (scène conventionnée, centres d'art contemporain, FRAC, etc.) ou dans d'autres réseaux montrant un niveau d'exigence analogue.

La sélection de l'artiste repose également sur l'originalité de sa démarche, la portée contemporaine de son travail et sa capacité à construire un récit singulier.

Les artistes doivent disposer d'une structure juridique (intermittence, auto-entrepreneuriat, maison des artistes...) et ne doivent pas être employés à plein temps dans un autre domaine que celui de l'art.

Enfin, les artistes doivent être en mesure de justifier qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire ni au Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes. Des pièces justificatives seront demandées au porteur de projet retenu.



## Composition du dossier de candidature

- CV artistique
- Dossier artistique / liens vers des supports visuels ou sonores (si disponibles)
- Une note d'intention
- Une description du projet de résidence avec des propositions d'actions répondant aux formes d'intervention demandées
- Une proposition budgétaire simplifiée pour la période d'intervention
- En cas de besoins logistiques spécifiques, une fiche technique



## Critères de sélection

- Choix d'une thématique en résonance avec le territoire et faisabilité du projet dans son contexte
- Qualité artistique et originalité du projet
- Pertinence de la démarche d'intervention auprès des publics cibles :  
Intervention prioritairement au sein d'établissements scolaires  
Intervention auprès d'un groupe de familles et centres sociaux, l'implication active des habitants étant également attendue
- Capacité à travailler en lien avec les professionnel-le-s
- Temps de rencontre et d'ateliers artistiques suivis d'un temps fort (pour valorisation du travail effectué), qui peut passer par une installation artistique (spectacle ou performance) à même d'interpeller des habitants du territoire



## Calendrier

- Diffusion de l'appel à projet : **1<sup>er</sup> octobre 2026**
- Date limite de dépôt des candidatures : **31 décembre 2026**
- Entretien de sélection avec les candidats présélectionnés (présentiel ou visio) : **du 14 au 29 janvier 2027**
- Annonce des artistes sélectionnés : **02 février 2027**
- Repérages et construction du projet avec les partenaires : **février 2027**
- Période de résidence artistique : **mars à juin 2027**



## Modalités de dépôt

Les candidatures sont à envoyer par voie électronique à :

Philippe JONCQUEL : [direction@acces-hombourg-haut.fr](mailto:direction@acces-hombourg-haut.fr)

Séverine ROSSI : [residence.art@cc-freyming-merlebach.fr](mailto:residence.art@cc-freyming-merlebach.fr)

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Philippe JONCQUEL au 06.08.61.39.01

Sandrine PILLER au 06.24.46.144.15